

nord et suivant la limite nord des townships d'Oxford (nord et ouest), la limite méridionale de la cité de Woodstock et la limite nord du township d'Oxford-est jusqu'à la limite est dudit comté.

PARKDALE qui se compose de cette partie de la cité de Toronto bornée au sud par Humber-Bay, à l'est par l'avenue Atlantic, ses prolongements au sud et au nord et Dovercourt-Road; au nord par la rue Bloor, et à l'ouest par une ligne ayant son point de départ à l'intersection de la rue Bloor et d'Indian-Road et suivant Indian-Road, Howard-Park Avenue, Sunnyside Avenue et son prolongement vers le sud jusqu'à Humber-Bay.

PARRY-SOUND qui se compose du district territorial de Parry-Sound.

PEEL qui se compose du comté de Peel.

PERTH-NORD qui se compose de cette partie du comté de Perth située au nord de la ligne décrite comme ayant son point de départ à l'angle sud-est du township d'Easthope-Nord et suivant la frontière méridionale dudit township, de la cité de Stratford et des townships d'Ellice et d'Elma, jusqu'à la frontière occidentale dudit comté.

PERTH-SUD qui se compose de cette partie du comté de Perth située au sud de la ligne décrite comme ayant son point de départ à l'angle nord-ouest du township de Logan, et suivant les frontières septentrionale et orientale dudit township, la frontière septentrionale des townships de Fullerton et de Downie, la frontière méridionale de la cité de Stratford et la frontière septentrionale du township d'Easthope-Sud jusqu'à la frontière orientale dudit comté, et comprend cette partie seulement de Tavistock située dans le township d'Easthope-sud.

PETERBOROUGH-OUEST qui se compose de cette partie du comté de Peterborough comprise dans les townships de Galway, Cavendish, Harvey, Ennismore, Smith, Douro, Otonabee et Monaghan-Nord, et de cette partie du comté de Northumberland comprise dans le township de Monaghan-Sud, ainsi que de la cité de Peterborough.

PORT-ARTHUR-THUNDER-BAY qui se compose de ces parties des districts territoriaux de Kenora et de Thunder-Bay situées à l'est et au nord d'une ligne décrite comme ayant son point de départ à l'intersection du cinquième méridien, passant entre les townships de Melgund et de Revell, et de la frontière septentrionale du district de Kenora, suivant ensuite ledit méridien dans la direction